

(N° 46.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 28 JANVIER 1892.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de
l'Intérieur et de l'Instruction publique pour l'exer-
cice 1892.

*(Voir les n^s 95, VI, session de 1890-1891, 3 VI, 33 (2 annexes) et 76,
session de 1891-1892, de la Chambre des Représentants; 43 et 44, session
de 1891-1892, du Sénat.)*

AMENDEMENT

ART. 2. — Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service ;
frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et
d'administration générale.

Porter le crédit de 490,700 francs à 502,700 francs.

DE BROUCKERE.